



FO *Finistère*
La force syndicale **DGFIP**

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 24 MARS 2015 COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire du CHS-CT,
- Vote sur le règlement intérieur,
- Présentation de la note ministérielle d'orientation,
- Bilan des formations 2014,
- Bilan de l'utilisation des crédits 2014,
- Propositions budgétaires 2015,
- Examen des fiches accidents et hygiène et sécurité,
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DU CHS-CT:

Cette première séance plénière 2015 du CHS-CT, marquait le début des travaux de cette instance dans le cadre de la nouvelle mandature issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014. A cette occasion, et dans le cadre du règlement intérieur des CHS-CT des ministères économiques et financiers, les représentants des personnels titulaires sont invités à désigner en leur sein, le Secrétaire du CHS-CT, dont le rôle est notamment de contribuer au bon fonctionnement de l'instance, et d'assurer un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du Comité. Le Président du CHS-CT doit veiller à l'associer à l'élaboration de l'ordre du jour des séances plénières.

Rappelons que sur la précédente mandature 2012-2014, cette mission avait été accomplie par notre camarade **Didier KERDONCUFF**, et l'ensemble des représentants des personnels ont souhaité en ouverture de ce CHS-CT le remercier pour sa contribution au bon fonctionnement de l'instance.

Après une interruption de séance, les représentants des personnels se sont mis d'accord pour désigner notre camarade **Florence JAVELOT**, actuellement en fonction à la Trésorerie de Landivisiau pour exercer le rôle de Secrétaire du CHS-CT sur la mandature 2015-2018.

Vote du règlement intérieur du CHS-CT:

L'adoption du règlement intérieur du CHS-CT du Finistère était proposé lors de cette séance. Rappelons qu'il est issu du règlement intérieur débattu en CHS-CT ministériel en février 2012 et qu'il n'a pas été modifié depuis.

Compte tenu du fait que l'Administration ne laisse pas aux CHS-CT locaux la possibilité d'amender ce règlement intérieur type, l'ensemble des représentants : **FO DGFIP29**, Solidaires et CGT se sont abstenus sur le vote.

Présentation de la note d'orientation 2015 :

Véronique PY Présidente du CHS-CT a présenté la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2015, qui détermine notamment les priorités d'actions et les missions des CHS-CT locaux.

Elle a indiqué que cette note s'inscrivait dans la continuité des orientations passées avec notamment la double nécessité de réduire les défauts de conformités réglementaires et la poursuite de la prévention des risques psychosociaux au travers des outils d'analyse mis à disposition par l'Administration.

Parmi les autres priorités d'actions, citons celles dirigées vers :

- Les risques de chutes,
- Les risques liés à l'activité physique (manutention),

- Les risques liés aux agressions sur le lieu de travail,
- La surveillance et le traitement des matériaux amiantés,
- La prévention des pathologies mécaniques liées aux troubles musculo squelettiques (TMS),

La note d'orientation rappelle également la nécessité de produire à l'attention des CHS-CT tous les documents utiles à l'analyse des situations de travail avec notamment la production :

- des déclarations d'accidents du travail,
- des fiches de risques professionnels,
- des rapports des Médecins de prévention et ceux des Inspecteurs santé sécurité au travail (ISST).

Concernant les missions des CHS-CT, la note souligne aussi que la mise en place des visites de sites doit demeurer un des objectifs des CHS-CT, tout en préconisant l'élaboration d'un programme lors de la première séance plénière de l'année.

Enfin sur le volet utilisation des crédits, la note d'orientation précise que les actions du CHS-CT doivent s'inscrire dans une logique d'urgence, d'exemplarité et éventuellement de complémentarité à des projets directionnels.

Pour 2015 la dotation allouée au CHS-CT du Finistère est de 162 010 €.

La présentation de cette note a suscité plusieurs réactions de la délégation **FO DGFIP29** qui a rappelé notamment celles évoquées dans notre déclaration liminaire, sur la volonté réelle de l'Administration d'éradiquer les risques psychosociaux dans les services.

Pour **FO DGFIP** la multiplication des outils de diagnostic DUERP, Tableau de veille Social (TBVS), Espace de dialogue (EDD) Médiation sociale etc... n'a jamais fait une politique volontariste susceptible de s'attaquer à la source du mal, à savoir le manque criant de moyens humains et budgétaires.

Cette première séance 2015 dans le cadre de la nouvelle mandature 2015-2018 a été aussi pour la délégation **FO DGFIP29** l'occasion de rappeler à la Présidente, les engagements ministériels, et notamment les obligations réglementaires de transmettre aux représentants des personnels tous les éléments utiles nécessaires à leurs analyses en ce qui concerne les situations des conditions de travail des agents.

La prévention du risque d'agression au travail étant l'une des priorités d'actions pour 2015, nous avons demandé et obtenu que les fiches correspondantes à ces signalements, puissent être portées à la connaissance du CHS-CT. Beaucoup trop d'incivilités sont subies par nos collègues sur le terrain, et pour **FO DGFIP** ces événements à l'origine de stress au travail ne doivent en aucun cas passer inaperçus ni être minimisés.

Concernant les exercices incendies, **FO DGFIP29** a rappelé que deux sites du département, Lesneven et Landivisiau, n'avaient pu les effectuer en raison de l'absence d'un dispositif d'alarme sonore. Ces éléments étant dorénavant installés, l'Administration s'est engagée à procéder prochainement aux exercices d'évacuation.

A notre question de savoir si les Administrations avaient une obligation légale d'installer des détecteurs de fumée dans leurs locaux, l'Inspecteur santé et sécurité a répondu que si l'employeur avait des obligations en matière d'installation de dispositifs incendies, alarmes, évacuations etc.. le détecteur de fumée ne lui était pas imposé par la loi.

Concernant la prévention liée à la surveillance des matériaux amiantés, nous avons demandé que l'actualisation des Documents Techniques Amiantes (DTA) puisse être portée à la connaissance des représentants en CHS-CT.

La Présidente s'est engagée à ce que ces documents établis par des experts (VERITAS/APAVE) soient transmis à la Secrétaire du CHS-CT.

Concernant les rapports ISST, nous avons rappelé à nouveau que ces documents doivent figurer systématiquement à l'ordre du jour des séances plénières des CHS-CT, tant leurs préconisations ayant leur utilité en matière d'élaboration des actions départementales de prévention.

Conformément à nos positions des années précédentes, et aussi dans le cadre des engagements de la note d'orientation, nous avons rappelé à la Présidente notre intention de procéder à l'élaboration d'un programme de visites de sites pour cette année 2015.

Malgré ses réticences récurrentes sur le sujet et face à l'insistance unanime des représentants des personnels, la Présidente a finalement accepté qu'un programme 2015 soit acté à l'issue de cette

séance, il concernera les sites de Brest Duquesne (SIE et accueil); CFP de Douarnenez, de Quimperlé, Carhaix, Concarneau, et la Trésorerie de Morlaix Municipale).

Bilan des formations 2014 :

Le Bilan des formations 2014 initiées par le CHS-CT nous a été présenté en séance, et il fait apparaître que les sessions affichent des taux de participation proches des 100% par rapport au nombre de places offertes.

L'assistant de prévention a confirmé cependant que beaucoup d'agents n'avaient pu obtenir satisfaction, les demandes étant supérieures aux possibilités.

Bilan de l'utilisation des crédits 2014 :

Le programme des actions 2014 s'élève à 181 994 € dont 18 425 € de dotation complémentaire dans le cadre du CHS- CT Ministériel.

Les principales actions 2014 se décomposent comme suit :

- Prévention des dangers liés à la structure des bâtiments (vétusté, voie de circulation sols, ascenseurs) : 21 623,81 €.
- Prévention des dangers liés à l'environnement physique de travail (amiante, sécurité incendie, électrique, ambiance sonore, lumineuse, climatique etc..) : 81 135,62 €.
- Prévention pour équipements des postes de travail à la demande des agents (enveloppe Médecin de Prévention) : 40 058, 51 €.
- Prévention des dangers liés à l'organisation, dans le cadre des formations à l'initiative du CHS-CT (charge mentale, physique, contrainte posturale, gestes répétitifs, risques routiers, agression..) : 21 482, 00 €.
- Divers équipements : valises à roulettes, escabeaux, fauteuils, table de travail réglables, lampadaires, portes documents "flexdesk" : 17 693,11 €.

Propositions d'actions 2015 :

Dans sa présentation, Véronique PY a indiqué que ses propositions d'actions étaient chiffrées à hauteur de 194 400,00 € pour une enveloppe disponible de 162 010,00 €, différence qui selon elle était susceptible de donner des marges de manœuvre aux représentants des personnels dans le cadre de leurs arbitrages...

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire nous lui avons rappelé que bon nombre de postes de dépenses importants dans ce projet n'étaient absolument pas détaillés quant à la nature des travaux envisagés et que sur de telles bases approximatives ce projet ne pouvait recueillir l'aval des représentants des personnels.

Nous avons souligné aussi que certaines opérations d'entretien des bâtiments (plomberie, carrelage, électricité, peinture, faux plafond) ne relevaient pas d'actions du CHS-CT mais de l'entretien courant des bâtiments, incombant normalement aux crédits directionnels.

Concernant les formations, nous avons contesté la méthode consistant à lancer des opérations de recensement alors même que le programme 2015 n'avait pas reçu l'aval du Comité. A noter que l'enveloppe 2015 de 15 000 € est réduite de 6000 € par rapport à celle de 2014 et que l'explication que nous a donnée la Présidente tient au fait que les prévisions liées aux formations aux risques routiers sont en diminution car elles auraient déjà permis de toucher la plupart des agents utilisant leurs véhicules dans le cadre professionnel. **FO DGFIP29 a rappelé que près d'un tiers des accidents routiers interviennent dans le cadre des trajets domicile/travail et que ces stages ont toute leur utilité pour l'ensemble des agents de la DGFIP.**

Les principaux projets d'actions 2015 se décomposent comme suit :

- Formations : Risques routiers; Premiers Secours niveau1; Premiers Secours Recyclage; Gestion des conflits; Gestes et postures; Habilitation électrique; Guide file et serre file; Conférence souffrance au travail : 15 000 €.

A noter notre demande de renouveler la conférence sur les sujets de souffrance au travail dont la session organisée en novembre dernier à Châteaulin avait été bien suivie par les collègues.

- Enveloppe Médecin : 10 000 € (possibilité d'un abondement supplémentaire en cours d'exercice).
- Mises aux normes installations électrique : 12 000 € (action prioritaire décrite dans la note d'orientation).

- Travaux améliorations acoustiques : 20 000 € (mise en œuvre des solutions de réduction sonore après étude de l'antenne immobilière de Nantes, à Brest Amendes et dans 1 SIP de Brest Duquesne).

- Achat de casques téléphoniques suite à essai en 2014 : 10 000 €. (amélioration acoustique)

- Amélioration des conditions de travail des agents d'accueil : 44 000 € (Etude préalable de l'antenne immobilière ergonomique de Nantes avant travaux, sur les sites de Brest Duquesne, Quimper TY NAY, Landivisiau et Lesneven)

- CFP de Carhaix : Réfection nez de marches escalier intérieur : 2 000 € (risques de chutes). A noter que suite aux nombreux dysfonctionnements électriques, notamment constatés sur les blocs « sortie de secours » du Centre, l'Administration a indiqué qu'elle prendrait en charge ces réparations sur ces crédits directionnels.

- Trésorerie de Lesneven : Tapis de sol dans le hall d'accueil : 700 € (risques de chutes).

- Trésorerie de Landivisiau : Réfection du sol (60 m²) : 3 000 € (risques de chutes).

- Trésorerie de Lanmeur : Réfection du sol (3 bureaux de 85 m²) : 4 150 € (risques de chutes). A noter qu'à notre demande l'Administration a pris en compte le traitement de l'éclairage agressif subi par les agents dans l'un des bureaux réaménagés de la Trésorerie.

- Plabennec : Recouvrement du sol (carrelage glissant) : 1 500 € .

- Divers sites : Achat de brassards de sécurité : 600 €.

Suite aux interventions des représentants des personnels, certains projets d'opérations relevant de l'entretien courant des bâtiments (plomberie, carrelage, électricité, peinture, faux plafonds) sont pour l'instant suspendus.

Quant à l'installation de l'alarme anti intrusion à Châteaulin, travaux déjà en cours d'exécution, **FO DGFIP29** a rappelé à la Présidente que cette opération n'avait pas été soumise à l'avis du Comité et que la protection d'un bâtiment public relevait bien de la responsabilité de l'Administration en termes de financement. Suite à notre intervention ce projet d'un montant de 5 500 € sera budgétisé sur la dotation globale de la DDFIP29.

Examen des fiches accidents et hygiène et sécurité :

Trois fiches relatant des accidents de service étaient présentées lors de ce CHS-CT, deux survenus sur la voie publique et un sur le lieu de travail.

Rappelons que l'objet de ces informations est de permettre au Comité d'identifier les causes des accidents et éventuellement de préconiser les mesures de prévention adaptées voire de diligenter une enquête.

Deux fiches CHS étaient également présentées, l'une émanant du pôle CE de Morlaix pour une demande d'installation d'une lampe sur pied (demande prise en compte) et l'autre signalant un problème d'accès aux locaux situés dans l'aile du bâtiment de la rue des Régulaires. (solution en cours d'étude).

Questions diverses :

FO DGFIP29 est revenu sur la manifestation d'agriculteurs le 10 mars dernier à Quimper et notamment près des locaux du Centre de TY NAY, en déplorant qu'aucune mesure de prévention n'ait été envisagée en fin de matinée, comme par exemple la fermeture ponctuelle du Centre.

Véronique PY a répondu qu'il ne fallait pas dramatiser compte tenu des forces de l'ordre en présence et qu'en coordination avec la Préfecture elle avait obtenu des garanties sur « *une manifestation sous contrôle..* ».

FO DGFIP29 a rappelé à cette occasion que les manifestations organisées par certaines professions du monde agricole n'ont pas toujours été, loin s'en faut, sous contrôle, et que certaines consignes de bon sens ce matin-là, auraient certainement permis de rassurer les personnels du Centre de Quimper TY NAY.

Vos représentants FO DGFIP29 :

Florence JAVELOT; Michelle GALLY, Patrick VELIN.

Didier KERDONCUFF, Erick GUERRY : Experts.